

## Avis Parc des Portes de Champagne II Les Essarts Le Vicomte / La Forestière

A l'attention de Mr GADON, Commissaire Enquêteur

Complément de mon avis contre le Projet enregistré sous l'observation 23

Monsieur Gadon,

Je me permets un rajout concernant mon avis **contre** le projet d'extension du Parc existant.

J'ai repris la réponse d'EDF Re à la MRAe, et je trouve qu'ils ont répondu dans le flou à beaucoup de points (parce qu'il fallait qu'ils donnent une réponse). Je ne vais ici que vous pointer quelques points, je pense que vous aurez constaté par vous-même que derrière leurs chiffres, leurs courbes et autres, leurs réponses sont très approximatives :

- **Point 1.5 Zonages écologiques p 27 du document 20220622\_Reponse Avis MRAE PDC2\_VF Annexes.pdf**: dont voici l'extrait

La carte suivante présente les principaux zonages écologiques dans les 20 km autour du projet.

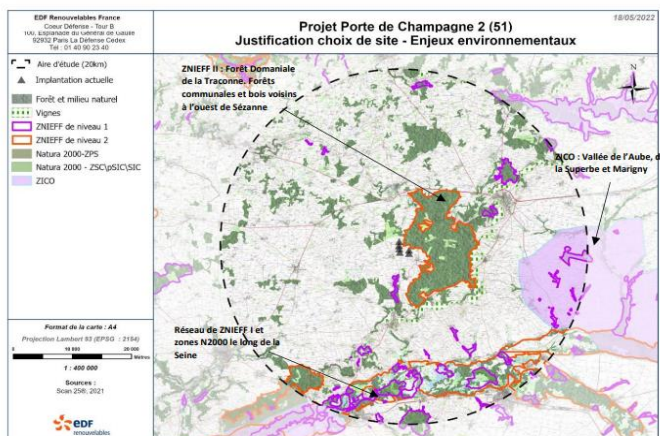
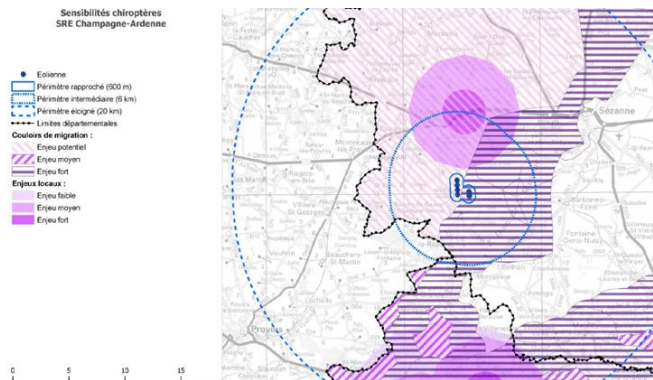


Figure 15 : Principaux zonages écologiques autour du projet

Les grands massifs boisés du secteur constituent des refuges de biodiversité notables comme l'attestent la présence de ZNIEFF sur la forêt de la Traconne au centre, et la forêt du Gault plus au nord, tout comme les alentours de la Seine au Sud. La présence d'un large secteur ZICO (Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux) dans la partie Est du territoire. EDF Renouvelables privilégie, dans sa prospection, l'évitement des zones à forts enjeux écologiques.

Ils expliquent clairement « EDF Re privilégie, dans sa prospection, l'évitement des zones à forts enjeux écologiques ». Et où se trouve le parc sur leur carte ? Au pied de la Forêt de la Traconne, classée ZNIEFF2 ! Heureusement encore qu'ils n'ont pas eu l'intention de mettre le parc au milieu de la forêt !!!!

Je tiens à rajouter une carte à prendre également en considération : c'est la carte Sensibilité Chiroptères SRE Champagne Ardennes qui montre que le parc actuel se situe dans une zone avec enjeux non négligeables et une densification du parc serait fortement préjudiciable :



➤ **Point 3 : Analyse détaillée des trois secteurs page 33 de la réponse à la MRAe :**

• **Au sujet de l'éolienne F1 et de la distance de 200 m aux lisières**

Le respect d'une distance de 200 m entre l'extrémité des pales et les haies est issue des recommandations pour la constitution des dossiers de demande d'autorisation environnementale de projets éoliens de la DREAL Grand Est (Mars 2019 modifié en Mai 2021). Elle a pour objet de réduire la mortalité sur certaines de chauves-souris dont certaines utilisent les lisières et éléments paysagers pour se déplacer.

Pour le présent projet, 2 éoliennes (E1 et F1) sont situés entre 100 et 200 m des lisières et ne respectent pas cette recommandation.

Pour réduire l'impact, il a donc été décidé la mise en œuvre d'un bridage renforcé sur ces éoliennes et également sur tout le parc des Portes de Champagne 2. Le pétitionnaire invite le lecteur à se rendre à nouveau au paragraphe 1.1.1.2 de cette note. Il reprend les critères de bridage qui seront utilisés, et propose une démonstration de l'efficacité du protocole de bridage qui sera mis en place sur le projet, qui permettra un arrêt des éoliennes couvrant largement plus de 90% de l'activité des chiroptères.

EDF Re répond que pour réduire l'impact (DONC LE NON RESPECT DES 200M), ils vont mettre en œuvre un bridage. Mais à quoi sert-il de mettre des éoliennes alors qu'ils devront les brider ? N'est-ce pas pour en mettre à tout prix, en ce moquant des recommandations ?? Et alors que le gouvernement demande de débrider pour produire plus d'électricité en période de pénurie, que penser des bridages ? Et qui contrôlera que les bridages seront bien effectués que ce soit au niveau acoustique ou pour le non respect des distances des lisières ? Nous sommes en droit de nous poser des questions.

Pour conclure, que ce soit au niveau acoustique, au niveau des respects des distances, EDF Re ne propose rien de plus que des bridages, cela me semble trop peu de sécurité pour nous riverains et pour l'avifaune et les chiroptères qui nous entourent...

➤ **Point II.4 Analyse de la qualité de l'étude d'impact et de la prise en compte de l'environnement par le projet Page 36**

Cette année-là, 33,8 TWh d'électricité d'origine éolienne était produite<sup>5</sup> et 12,3 TWh était d'origine solaire<sup>6</sup>. Par conséquent, ce sont 3 665 000 T de CO<sub>2</sub> qui ont été évités par la filière éolienne française, ce qui représente 108,45108 g de CO<sub>2</sub> évités/kWh d'origine éolienne. En considérant, de manière conservatrice, que les émissions nécessaires à la production d'électricité éolienne à 15 g de CO<sub>2</sub>/kWh<sup>7</sup>, alors chaque kWh d'énergie éolienne permet d'éviter 94,45 g de CO<sub>2</sub>.

**Pour une production de 25,8 GWh/an, le projet de Portes de Champagne 2 permet donc d'éviter 2436,8 T d'émissions de CO<sub>2</sub>.**

**A noter que la diminution de la taille du rotor a mécaniquement modifié à la baisse la production, et donc les émissions CO<sub>2</sub> de évitées.**

Dans leur petit document (daté de septembre 2022) et distribué à la population, EDF Re annonçait en page 5 une production de 39600 MWh/an (consommation électrique domestique de près de 19000 habitants), ce qui diffère du chiffre donné ci-dessus dans leur réponse à la MRAe ! Vous vous doutez bien que les personnes retiennent le chiffre remis par EDF Re et ne vont pas forcément aller vérifier ce que répond EDF Re à la MRAe... Peut on qualifier EDF Re de menteurs ? Quelle véracité alors attribuer à leurs arguments en règle générale ? Pourquoi cette volonté de ne pas donner les chiffres exacts ?

On ne peut pas laisser construire un parc sur des approximations ou des éléments non certains. C'est nous qui sommes directement impactés et bernés.

Il est impensable que Monsieur le Préfet puisse autoriser un tel projet.

Je vous remercie de votre attention.

Cordialement,

51120 La Forestière